



L'ABRI

l'humain au cœur de toutes nos actions

Service d'aide à la réinsertion des détenus et/ou personnes placées sous main de justice

La fiche synthèse de la structure



18 places

Adresse : 12 rue Jean Bouin - 27000 EVREUX

Téléphone : 02 32 29 16 61

Mail : justice@abriasso.org

Directrice adjointe du pôle social : Carole MARTIN-MOREL

Cheffe de service – hébergement, pôle social :

Nadège RENAUD

MISSIONS

- Proposer un hébergement adapté, un accompagnement social individuel adapté à une réinsertion sociale.
- Actualiser la situation administrative et l'accès aux droits.
- Rompre avec l'isolement, travailler sur les repères spatio-temporels, recréer un lien social.
- Elaborer un projet personnel avec la personne et renouer avec le milieu professionnel.
- Réfléchir sur une orientation à la fin de prise en charge.
- Préparer la sortie tout au long du séjour avec les travailleurs sociaux et les conseillers d'insertion et de probation.
- Interface avec l'ensemble des partenaires en fonction du projet.
- Faire le lien avec les services de justice notamment avec le SPIP de l'Eure.

PUBLIC ACCUEILLI

Des hommes âgés de 18 à 60 ans sortant de Maison d'Arrêt ou de Centre de Détention avec ou sans suivi judiciaire ou dans le cadre d'un aménagement de peine : placement extérieur, permission de sortir, libération conditionnelle, surveillance judiciaire, placement sous surveillance électronique, placement sous surveillance électronique mobile, dans l'attente d'un jugement.

DURÉE DE SEJOUR

La durée de séjour dépend de la situation de la personne. Elle est aléatoire (un jour : permission de sortir, une semaine à plusieurs mois, en fonction du projet de la personne).

FORME D'HABITAT

L'Association l'Abri dispose de 21 places sur l'ensemble des structures pour l'accueil de ce public. L'association privilégie un accueil en chambre ou logement individuel soit dans des appartements collectifs de 2 ou 3 personnes en chambre individuelle ou dans des studios meublés.

- 5 places pour les placements extérieurs, les places sont situées sur des logements ALT.
- 2 places pour les Placement sous Surveillance Electronique (PSE) et/ou Placement sous Surveillance Electronique Mobile (PSEM) situées au 49 rue Romain Rolland sur le dispositif ALT à Evreux la Madeleine.
- 8 places pour les personnes sortant de détention avec ou sans suivi socio-judiciaire ou bénéficiant d'un aménagement de peine autre que le PE sur le dispositif ALT situé à Evreux, dans le quartier de Navarre.

Siège social

9, Boulevard de la Buffardièrre 27000 Évreux

02 32 62 84 85

siege@abriasso.org



- 6 places réparties sur l'ensemble des structures de l'association pour les personnes sortant de maison d'arrêt ou du centre de détention avec ou sans suivi socio judiciaire.

● **MODE DE FONCTIONNEMENT**

- Ouverture toute l'année.
- Permanences du travailleur social dans un bureau spécialement affecté à ce dispositif.
- Suivi administratif de la situation des usagers du dispositif par le travailleur social référent.
- Une permanence est assurée par le travailleur social tous les 15 jours à la Maison d'Arrêt d'Evreux pour traiter de l'hébergement et de l'accès aux droits des personnes accueillies.
- Le travailleur social tient une permanence sur rendez-vous tous les mercredis matin à la Maison d'Arrêt d'Evreux et tous les mardis après-midi au Centre de Détention de Val-de-Reuil.

● **FINANCEMENT**

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Eure (DDETS) - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

● **L'ÉQUIPE**

L'équipe est composée d'un travailleur social, encadré par l'équipe de Direction du Pôle social.

● **ORIENTATION**

L'admission fait suite à un entretien de préadmission. Il peut avoir lieu en Maison d'Arrêt, au Centre de Détention ou sur la structure d'accueil.

L'entretien a pour objectif de présenter les diverses structures d'accueil mises à disposition, d'écouter les attentes et les envies de la personne en demande et de déterminer les grandes lignes du projet.

Les personnes sont orientées vers le travailleur social de l'association l'Abri soit par les conseillers d'Insertion et de Probation, soit suite à un courrier qu'elles ont elles-mêmes adressé à la structure.

Le travailleur social de l'association l'Abri se rapproche alors des services du SPIP afin d'avoir une note sociale relatant le parcours de la personne et ses besoins.

Suite à la rencontre, une réponse est donnée dans les trois jours suivant l'entretien.